santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Bulletin de l'Échelon Local

Synthèse du Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine
du 17 décembre 2021

n° 7 / Mars 2022

ACTU INSTITUTIONNELLE

Journées nationales MSA les 04 et 05/11/2021

La manifestation nationale, qui se tient tous les deux ans, a réuni cette année près de 400 participants à Biarritz.

Coorganisée par la CCMSA et la caisse de MSA Sud-Aquitaine, elle a permis, à l'invite de sa Présidente Mme Chantal GONTHIER et du Président national Pascal CORMERY, de réfléchir sur la thématique générale de l'Autonomie alimentaire, autour 4 tables rondes.

Les deux tables rondes du jour 1 ont été consacrées au volet alimentation, avec un échange sur les thèmes « Permettre l'accès de tous à une alimentation saine, durable et locale » et « Eduquer au bien manger ».

Les deux tables rondes du jour 2 se penchaient sur le volet agriculture. Le premier débat portait sur « Accélérer l'engagement des agriculteurs dans la transition agro-écologique » et le seconde abordait la problématique « Assurer la relève des agriculteurs ».

M. MOINARD, président de la Commission de l'Action Mutualiste (CAM), a proposé aux élus de mettre sur pied une action commune autour de la prévention, des solidarités alimentaires et de la lutte contre le gaspillage, à l'automne 2022.

M. Pascal CORMERY en a appelé à la mobilisation du régime agricole dans la perspective gouvernementale cadrée par le plan France Relance et la «French AgriTech » (dispositif gouvernemental dédié à la promotion de l'innovation).

M. Thierry MANTEN a salué l'initiative de créer un réseau d'élus référents à l'installation des agriculteurs et à la transmission des exploitations, tout en favorisant l'attractivité des emplois pour les salariés.

M. François-Emmanuel BLANC; directeur général de la CCMSA, a résumé la mission de la MSA pour contribuer à l'objectif : bien informer les agriculteurs sur les aides possibles, les accompagner techniquement dans la transition agro-écologique, favoriser les échanges entre eux.

Séminaire régional Centre Nord des 29 et 30/11/2021

Réunissant à Blois les Présidents, 1ers Vice-Présidents et Directeurs des 8 caisses de la région mutualiste ainsi que les administrateurs centraux qui en sont issus, ce séminaire avait pour thème « Offre de Services MSA : état des lieux régional et pistes de synergies ». Les thématiques principales retenues pour cette coopération sont : l'emploi, la prévention santé, l'autonomie.

Les participants sont convenus d'un point d'étape à réaliser au cours du 1er trimestre 2022, qui permettra, sur la base d'un diagnostic approfondi des forces et

faiblesses des services existants en la matière, de déterminer concrètement les modalités de développement des structures et services identifiés comme porteurs.

Journée Présidents/1ers Vice-Présidents/Directeurs du 01/12/2021

Figurait à l'ordre du jour un point sur l'aboutissement des négociations de la Convention d'objectifs et de Gestion 2021-2025 par sa validation en Conseil Central le 13 octobre dernier, et au terme desquels la CCMSA a pu obtenir un certain nombre d'avancées, parmi lesquelles :

- Une augmentation du budget informatique de 15%,
- Une augmentation du budget d'action sanitaire et sociale de plus de 10%,
- Une augmentation du budget de prévention santé de près de 10%
- Une limitation de la réduction d'effectif réel de -750 équivalents temps plein.

S'ouvre alors l'étape de répartition des budgets entre les entités du réseau, avec la nécessité de pousser les travaux sur l'amélioration de la productivité, la façon d'absorber une diminution de 5% par an des autres charges de fonctionnement et l'optimisation des moyens à dédier aux territoires pour répondre à des objectifs ambitieux.

Un autre point important portait sur le dispositif d'aide financière destiné aux exploitations touchées par le gel au printemps dernier.

Les instances européennes ont depuis qualifié d'inadapté à la situation le cadre juridique utilisé et incitent le gouvernement français à revoir sa copie. Est ainsi à l'étude un autre véhicule juridique, dont il s'agira de s'assurer qu'il est applicable, mais qui risque d'engendrer des ajustements dans les dossiers qui avaient été validés.

Une information sera diffusée sans délai à la profession sur cet état de fait et la marche à suivre.

Un point sur le reste de l'actualité a ensuite été assuré, notamment en ce qui concerne :

- Le plan Mal-être agricole, dispositif au sein duquel la MSA a toute sa place ;
- La Loi Chassaigne I, qui porte à 85% du SMIC les petites retraites agricoles, et le projet de Loi Chassaigne II (adopté depuis lors), qui vise à appliquer ce principe aux conjoints collaborateurs et aides familiaux ;
- Le projet de loi de financement de la sécurité sociale, avec également la réforme de la Santé Sécurité au Travail ;
- La seconde enveloppe de prises en charge de cotisations.

S'agissant des commissions institutionnelles, chacun des 4 présidents, présidente et rapporteure ont procédé à la présentation des comptes rendus.

Enfin, la CCMSA a restitué la teneur des 5 conventions citoyennes sur la ruralité qui s'étaient tenues à cette date, en resituant le calendrier du dispositif, qui doit permettre à l'institution d'appuyer notamment auprès des candidats à l'élection présidentielle la politique de la MSA en matière de ruralité.

Conférence citoyenne de la ruralité du 08/11/2021

A l'initiative de la MSA Berry-Touraine et en lien avec la CCMSA, soixante personnes ont participé à ce rendez-vous de la Convention citoyenne pour la ruralité, à Tours, sous le parrainage de M. Dominique DHUMEAUX, Premier Vice-Président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et en présence du 1er Vice-Président de la CCMSA, M. Thierry MANTEN.

M. DHUMEAUX et M. François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA, ont d'abord échangé au cours d'une table ronde sur la problématique de l'accès aux soins, devant le public invité, composé de maires, de représentants des collectivités, de la Carsat et de l'Urssaf du Centre-Val de Loire, du réseau des Familles rurales, de l'assureur Groupama Paris Val-de-Loire, du groupe Mutualia, de médecins, de représentants de CPTS, ainsi que de M. Philippe CHALUMEAU et Mme Sophie METADIER, Députés d'Indre-et-Loire.

Les participants ont pu ensuite concrètement, au sein d'ateliers, formuler des propositions de dynamisation de l'offre de soins sur les territoires.

A ainsi été esquissée une réponse en triptyque autour des modes d'exercice collectif des professions de santé, et du développement des hôpitaux de proximité et de la personnalisation de la prévention.

Cette rencontre était la cinquième d'un cycle de six, dont les autres thématiques sont :

- Du mal-être au bien-être agricole : quel accompagnement ?

- Quelles solutions pour accompagner les jeunes et leurs familles ?
- Quelles solutions pour une ruralité inclusive ?
- Pour un meilleur accès aux services publics : quelles solutions pour construire le modèle de demain ?

Cet ensemble de travaux viendra nourrir un manifeste relatif à la ruralité, dont la présentation sera assurée d'abord au Salon de l'agriculture 2022, notamment auprès des candidats à l'élection présidentielle.

Ce document viendra en appui de la politique que la MSA entend mener en matière de protection sociale ainsi que de développement d'activité et de présence sur les territoires.

ACTU COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Projets de budget 2021 et 2022

Les projets de budget sont présentés au Conseil d'administration.

M. Darcel, Directeur Adjoint de la MSA Berry-Touraine explique que des effectifs de médecins du travail manquent, malgré les immenses efforts déployés par la caisse pour recruter. En revanche, les actions de prévention sont portées par les conseillers en prévention dont les effectifs sont stables voir en hausse.

L'avis du CPSS relatif au budget 2021 et au budget 2022 est le suivant :

> « Les membres du CPSS donnent un avis favorable au budget FNPR (Fonds National de Prévention du Risque en Santé Sécurité eu Travail et Prévention des risques professionnels) qui est proposé.
>
> Nous tenons cependant à signaler notre volonté que durant ce mandat les axes suivants puissent être développés et nous y veillerons :
>
> - Respecter le plan SST 2020/2025 du régime agricole
> - Accentuer l'information sur le rôle des services SST en direction des employeurs et des salariés permanents et saisonniers,
> - Informer les entreprises sur le plan mal être en agriculture et sur son déploiement envers toute la population agricole et notamment les actifs,
> - Rendre plus visible les contrats de prévention et la plus-value du régime MSA pour les entreprises et les salariés ».

L'avis du CPSNS est le suivant :

> « Le CPSNS regrette la baisse des effectifs. Concernant les budgets, pour le chapitre B, le FNPR, le FNPEISA, et le FNASS, les budgets sont stables ou en légère augmentation. Les membres du CPSNS valident les budgets 2021 et 2022 qui leur sont présentés. »

ACTU VIE MUTUALISTE, OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES ET ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Compte-rendu du CPASS du 14/12/2021

Après examen des dotations allouées au titre du FNASS pour les exercices 2021 et 2022, ainsi que du point de situation budgétaire arrêté au 30 novembre complété d'une estimation des dépenses au 31 décembre de cette année, les membres du CPASS ont abordé les points ci-dessous.

✓ Des prestations complémentaires sont engagées de manière exceptionnelle, et communication en sera faite aux Adhérents. Ces aides se déclinent comme suit :

- 123.050€ pour des aides aux loisirs des enfants
- 33.200€ pour l'aide aux études supérieures
- 15.900€ pour aider à l'arrivée d'un enfant
- 55.000€ pour des aides coup de pouce aux personnes en situation précaire

✓ 32.264€ sont octroyés aux Fonds Départementaux de Compensation du Handicap ; l'enveloppe sera reconduite en 2022 (MDPH36 : 6.632€, MDPH37 : 15.000€, MDPH41 : 10.632€)

✓ 26.000€ sont octroyés aux structures de Médiation Familiale (ANPAA 36 : 5.452€ ; Médiation & Parentalité 37 : 10.992€ ; ACESM 41 : 9.556€)

✓ 10.550€ sont alloués aux Espaces Rencontres (ANPAA 36 : 2.637€ ; Médiation & Parentalité 37 : 4.220€ ; ACESM 41 : 3.693€)

✓ Le budget prévisionnel (en hausse de 2%) des missions territoriales non ciblées financées par la FNASS a été réparti comme suit par domaine pour 2022 : Pour les prestations individuelles 2.117.602€ (dont Maladie : 302.799€, Famille : 534.015€, Vieillesse : 1.136.346€). Pour les actions collectives : 80.000€ ; Pour les subventions : 150.000€

✓ Six actions collectives ont été validées pour un montant total de 25.614 €, deux sont organisées apr les Echelons Locaux et quatre par les Travailleurs Sociaux

✓ Sept subventions ont été validées pour un montant total de 70.000 €

✓ Des évolutions du règlement d'ASS sont proposées pour 2022, pour un impact budgétaire estimé à 40.700€. Les détails sont consultables sur le site internet de la MSA.

✓

- Simplification du barème de participation des aides à domicile famille
- Mise à jour du barème de participation des aides à domicile santé et handicap
- Elargissement de l'aide aux aidants - santé et handicap à compter pour permettre le soutien des actifs ressortissants de la MSA
- Revalorisation du barème de participation des aides techniques pour les personnes retraitées en l'élargissant aux 7 premières tranches du barème de la CNAV **(**revenus mensuels ≤ 1454 € pour une personne seule, ≤2181 € pour un couple)
- Création d'une aide à l'achat d'outils numériques pour faciliter l'accès à l'équipement pour les ressortissants de la MSA Berry-Touraine disposant d'un quotient familial (QF) inférieur ou égal à 1 071 €. Une 1ère enveloppe budgétaire de 6 000 € est fixée, elle sera renouvelable en fonction des demandes, et dans la limite du respect du budget.
- Augmentation de 100 € de l'aide aux études supérieures à compter de la rentrée scolaire 2022-23
- Alignement de l'aide aux personnes retraitées sur le nouveau Barème CNAV

✓ Il a été acté que les prestations extra-légales seraient revalorisées à l'échéance de 5 ans maximum.

✓ Le matricule NIR des adhérents sera désormais supprimé des demandes d'aides individuelles présentées au CRASS

✓ En perspective des séjours vacances 2022,

- deux séjours "Séjour mieux être et détente" sont programmés sur le mois d'Août et un séjour en automne

- 10 places pour les jeunes de la MSA Berry-Touraine ont été réservées sur deux séjours « My Colo » en juillet dans les Centres Avma Beg-Porz et Sweet-Home.

✓ Les projets soutenus dans le cadre du dispositif « Grandir en Milieu Rural » sont les suivants :

Actions financées sur les fonds Grandir en Milieu Rural au titre de 2021					
Dé	Nom de l'action	Conventionnement	Thématique	Objectifs	Budget allou
36	Réalisation d'une cartographie intéractive sur le champs de le Jeunesse	PNR Brenne	Numérique	Répertorier les acteurs locaux sur le champs de la Jeunesse - Accès aux droits et à l'information	9 000,00 €
36	Programme de Prévention nutrition "Du Champs à l'assiette"	FRAPS	Loisirs/vacances	Atelier de cuisine - lien intergénérationnel - activité ludique sur le bien manger	2 000,00 €
36	Ateliers d'intériorité citoyenne dans le cadre du programme « internat d'excellence » du lycée Pasteur à Le Blanc.	PNR Brenne	Loisirs/vacances	Formation des animateurs Jeunesse	2134.40 €
36	Création d'une micro-crèche à Ecueillé	Association Maison Hospitalière Saint Joseph - Ecueillé	Accueil Petite Enfance	cration de place daccueil du jeune enfant en accueil collectif	29 471,00 €
37	Action de prévention sur le Cyberharcèlement	MFR Bourgueil	Numérique	Conférence - Prévention des risques à l'usage du numérique	1 475,00 €
37	Soutien au dispositif Promeneurs du Net	Ligue de l'enseignement 37	Numérique	Vidéo de prévention	5 000,00 €
41	Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles	Mairie de Busloup	Accueil Petite Enfance	Ouverture d'une MAM : augmentation du nombre de place d'accueil pour la petite enfance (0-3 ans)	81 010,00 €
41	Hiver des Familles - Ferme itinérante	EVS de Mondoubleau	Loisirs/vacances	Conférence - Ferme itinérante -	914,00 €
41	Actions accompagnées dans le cadre du dispositif REAAP sur le département -	CAF 41	Parentalité	Projets de soutien à la Parentalité	1 400,00 €
				TOTAL Engagé	**130 270 €**
				Dotation 2021	**130 270 €**
				Solde Budgetaire 2021	**- €**

Un appel à projets est en préparation pour la campagne 2022. Il est toutefois à noter qu'une démarche sera engagée par la Caisse auprès de la CCMSA afin de demander un abondement de l'enveloppe qui diminue de moitié entre 2021 et 2022 (de 130.000€ à 61.000€)

✓ Le programme national de prévention et d'accompagnement du mal être a été présenté

✓ Il a été procédé au bilan des actions vacances de 2021

✓ L'actualité du réseau des MARPA a porté sur les difficultés financières d'Artannes-sur-Indre (37), l'arrivée d'une nouvelle responsable à Dhuizon (41), la fin du contrat de progrès de Martizay (36), et l'accompagnement de la FNMARPA dans l'accompagnement de la prise en compte de l'évolution de la convention de la branche de l'Aide à domicile (BAD) – avenant 43.

✓ Un point de situation a été fait sur le déploiement de la « Charte Territoriale avec les Familles » sur la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, en articulation avec la « Convention Territoriale Globale » de la CAF37.

✓ Un point de situation a été fait sur le déploiement de la « Convention Territoriale Globale» liant la CAF41 et la Communauté de Communes Collines du Perche, dont la MSA est partenaire.

✓ En 2022, le CPASS se réunira les 21 janvier matin, 29 mars matin (option à confirmer), 10 juin matin, 11 octobre matin, 09 décembre matin

Compte-rendu des Conseils d'Administration de MSA Services des 24/11 et 14/12/2021

Au cours de ces deux séances ont été abordés les points principaux suivants :

- L'arrêté des comptes 2021 prévoit un résultat négatif de 2.300€, pour 494.500€ de charges d'exploitation, et 489.400€ de produits d'exploitation.
- Pour 2022, le résultat escompté est de 20.000€ avec 487.000€ de charges d'exploitation contre 507.000€ de produits d'exploitation. Ces derniers incluent une augmentation tarifaire semestrielle de 1%
- Un point de situation a été fait sur le projet de reprise du Centre Social de Le Blanc. Une convention cadre est en préparation antre la CAF, la Commune et la MSA afin de confier à Msa Services l'ingénierie de ce projet. Pour ce faire, deux subventions sont accordées à Msa Services : 14.000€ par la CAF36 et 10.000€ par la MSA. Il est prévu la création d'une structure associative qui se chargera de la gestion de Centre Social à compter du 01/07/22.
- Information a été donnée sur le séminaire organisé en octobre dernier par la Direction de l'Offre de Services de la MSA.

La séance du 14/12 a fait l'objet d'une concertation préalable entre les représentants de la MSA au Conseil d'Administration.

Compte-rendu du Conseil d'Administration de Présence Verte Indre du 20/10/2021

Au cours de la séance ont été abordés les points principaux suivants :

- Le point sur les ressources humaines : l'association compte actuellement 3,75 ETP
- L'activité : au 31/08/21, le nombre d'abonnés était de 1761, dont 322 installations, soit 40% de plus que l'année dernière
- Les partenariats (voir cartographie en annexe)
- Le résultat estimé pour 2021 est de 81.582€ : les charges se montant à 510.332€ avant impôts pour des produits de 591.914€
- Le budget prévisionnel de 2022 : il est projeté un excédent de 26.320€, résultant de produits estimés à 550.399€ pour des charges de 524.079€
- La trésorerie est de 479.465€, répartis dans les différents comptes courants et comptes épargne détenus par l'association
- Les cautions dues dont de 17.847€ au 31/08/21

Compte-rendu du Conseil d'Administration de MSA Service Tutelle 36 du 20/10/2021

Au cours de la séance ont été abordés les points principaux suivants :

- Synthèse de l'activité en nombre de mesures gérées au 20/10/21
- Tableau de bord relatif aux indicateurs
- Flux des mesures de 2020 à 2022, ainsi que l'évolution du nombre de mesures financées
- Budget exécutoire 2021 et le budget prévisionnel 2022 ; ce dernier n'a pu être validé par les Administrateurs en l'absence de validation de la DDCSPP

Le prochain CA est prévu le 12/01/2022 après midi.

Compte-rendu du Conseil d'Administration de Présence Verte Touraine du 09/12/2021

Au cours de la séance ont été abordés les points principaux suivants :

- L'arrêté des comptes 2021 prévoit un résultat positif de 130.000€ avant impôts, pour 1.400.000€ de charges d'exploitation, et 1.530.000€ de produits d'exploitation.
- Pour 2022, le résultat escompté avant impôts est de 137.000€ avec 1.429.000€ de charges d'exploitation contre 1.566.000€ de produits d'exploitation.
- Le nombre d'abonnés au 31/10/21 est de 5378, en augmentation de 93 par rapport à la même date en 2020.

Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'ASEPT CVL du 09/12/2021

Au cours de la séance ont été abordés les points principaux suivants :

- L'Association aura réalisé au 31/12, 84% de sa programmation de l'année, soit 56 ateliers sur 67 prévus. 11 ateliers sont à reporter sur 2022
- La totalité des 9 ateliers reportés de 2019 ont été soldés
- 31 ateliers reportés de 2020 ont été réalisés ; 8 sont à rembourser aux Conférences des Financeurs et à la Carsat. Ils concernent les départements du Cher (5), de l'Eure et Loire (1), du Loiret (2)
- L'arrêté des comptes 2021 prévoit un résultat positif de 2.000€, pour 521.000€ de charges avant contributions volontaires, et 523.000€ de produits avant contributions volontaires.
- Pour 2022, le résultat escompté est de 6.000€ avec 587.000€ de charges contre 593.000€ de produits.
- La programmation 2022 se base sur une prévision de 72 ateliers (hors reports de 2021) incluant deux actions « Ma Retraite J'en Profite » - MRJP – par département de la région.

Compte-rendu de la réunion des Présidents des Echelons Locaux du 08/12/2021

15 Présidents d'Echelons Locaux sur 16 ont participé à cette réunion, ainsi que les 3 Administrateurs Référents du Conseil d'Administration. Tous les Echelons Locaux étaient représentés à l'exception d'un seul.

La rencontre a permis de :

- Présenter la COG 2021-25 afin que les Présidents d'Echelons Locaux s'en approprient les impacts et orientations dans les différents domaines de la Caisse, qu'ils disposent des éléments de langage utiles dans leurs interactions avec les adhérents ou autres délégués, et qu'ils s'en nourrissent pour enrichir leurs programmes d'action sur les territoires.
- Donner les dernières informations d'actualité en matière de relation de service et de relation aux entreprises
- Restituer les conclusions du groupe de travail sur la remobilisation des Elus, validées par le Conseil d'Administration
- Faire le bilan des dernières Journées d'Echanges et d'Information entre les Délégués.

Mise à jour des représentations

La Commission de l'action mutualiste (CAM) de la CCMSA a décidé le 1er décembre d'organiser le premier séminaire des CAM locales le 11 janvier 2022, en présentiel, à la CCMSA, de 9h30 à 16h.

Toutefois, si les conditions sanitaires ne permettent pas de se réunir à cette date, le séminaire sera reporté à une date ultérieure.

Sont invités à participer, les membres de la CAM institutionnelle et les présidents de la commission en charge de la vie mutualiste des 35 caisses.

Ce premier séminaire permettra de créer le réseau des acteurs de l'action mutualiste et de traiter trois sujets d'actualité :

- Echanger sur l'organisation de la vie mutualiste des caisses à partir de la restitution de l'enquête en cours auprès du réseau ;
- Engager l'action commune décidée par le plan stratégique « MSA 2025 » sur le thème de l'alimentation ;
- Présenter la WebApp et préparer son déploiement au sein de chaque caisse.

Dans le cas de la MSA Berry-Touraine, le Bureau du Conseil d'Administration assure la supervision et l'animation de la vie mutualiste. Le Président de la CAM est donc Pascal CORMERY. Ce dernier a souhaité se faire représenter au séminaire du 11 janvier 2022 par Mme Anne-Sophie LATOUR.

Plan de formation des Elus - 2022

Quatre formations sont proposées dans le prolongement de l'orientation prise en 2021 de :

- **La Stratégie de Santé de la MSA / Organisation des soins**
  Publics : Administrateurs du CA et Présidents des échelons locaux – Maximum 18 personnes
  Objectifs :
  - Identifier les enjeux de la stratégie de la MSA en matière de santé et plus particulièrement en organisation des soins
  - Identifier le rôle des Elus, plus particulièrement en matière d'organisation des soins
  Format : 1 session d'un jour en présentiel, à Blois
  Date : à définir

- **Mal Etre des populations agricoles**
  Publics : Administrateurs du CA et Présidents des échelons locaux – Maximum 20 personnes
  Objectifs :
  - Comprendre les situations de mal être
  - Appréhender les études et données chiffrées
  - Connaître les dispositifs MSA
  - Identifier son rôle d'élu de terrain
  Format : 1 journée en présentiel
  Date : à définir

- **Représenter la MSA**
  Publics : Administrateurs référents et Présidents des échelons locaux – Maximum 15 personnes
  Objectifs :
  - Endosser son rôle d'élu en portant les décisions de la MSA
  - Maîtriser les éléments de langage pour parler de la MSA et de son rôle d'Elu
  - Exprimer un point de vue argumenté et synthétique
  - Utiliser un ton adapté
  Format : 1 session d'un jour en présentiel, à Blois
  Date : à définir

- **Développer son écoute pour accompagner les Adhérents en situation de crise**
  Publics : Administrateurs référents et Présidents des échelons locaux – Maximum 15 personnes
  Objectifs :
  - Développer sa capacité d'écoute et d'adaptation à son interlocuteur et à ses problématiques
  - Adopter le bon positionnement
  - Gérer ses émotions
  Format : 1 session de deux jours en présentiel, à Blois
  Date : à définir

Assemblée Générale 2022 de la MSA Berry-Touraine

L'Assemblée Générale se tiendra le jeudi 05/05/2022 matin à la salle polyvalente LE CARROIR à La Chaussée-Saint-Victor (41260).

Compte tenu de la proximité de l'AG du mois d'octobre, la motion arrêtée en 2021sera reconduite en l'état afin de ne pas mobiliser les Echelons Locaux sur deux échéances proches.

Il ne sera pas prévu d'intervention extérieure afin de donner plus de temps aux questions des Délégués et à l'échange avec la salle.

ACTU PROTECTION SOCIALE

ARCMSA : Compte-rendu du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 03/12/2021

Mme CHÉRON a ouvert, en audio conférence, les travaux du Conseil d'Administration de l'ARCMSA Centre-Val de Loire (CVL) en présence de la totalité des Administrateurs titulaires et suppléants, de MM. DEBACQ et LE MAUR, Directeurs des deux MSA Beauce Cœur de Loire (BCL) et Berry-Touraine (BT), ainsi que M. BIET, Directeur délégué à l'ARCMSA.

Le Conseil d'Administration a examiné notamment les points suivants :

- **Evolution du Zonage des médecins pour 2021-2023 (arrêté juillet pris par l'ARS, l'actualisation précédente datant de fin 2017)**

Le zonage médecin permet d'identifier les territoires de la région Centre-Val de Loire où l'accès aux médecins généralistes est à renforcer. Ce dispositif conditionne l'attribution d'aides financières pour favoriser l'installation de nouveaux médecins, aides provenant soit de l'Assurance maladie, de l'ARS, de collectivités locales ou d'exonérations fiscales.

Davantage de zones sont désormais éligibles aux aides incitatives à l'installation des médecins (concernant au total 1 900 000 habitants, soit plus de 72% de la population régionale) grâce à la création par l'ARS d'une catégorie de zones supplémentaires, les zones d'action complémentaire régionale et d'un dispositif spécifique financier d'aide à l'installation.

Au total, 277 médecins généralistes se sont installés dans l'ensemble de la région depuis trois ans, chiffre jugé insuffisant compte tenu des départs (313) et des besoins.

- **Présentation du Challenge Jardins Espaces Verts du 13 octobre 2022**

De portée régionale, ce challenge aura lieu au lycée horticole de Blois et regroupera 9 équipes venues de 9 établissements scolaires de la région.

Les jurys composés de conseillers de prévention, un moniteur et un professionnel jugeront les équipes sur 4 épreuves : un questionnaire sécurité et reconnaissance des essences, une épreuve de secourisme avec mise en situation, l'utilisation de débrousailleuse avec affûtage et changement du lanceur et la manutention avec chargement / déchargement d'un camion et montage / démontage d'un échafaudage.

- **Terres de Jim 2022**

Organisé par les Jeunes Agriculteurs chaque année dans un territoire différent, ce week-end dédié à l'agriculture se posera sur le site d'Innov'Agri à Outarville les 9, 10 et 11 septembre 2022 ont annoncé les Jeunes Agriculteurs (JA) du Loiret et d'Eure-et-Loir.

Cette fête agricole en plein air, dont la mascotte est le personnage Jim Bataille, est co-organisée à l'échelle nationale et à l'échelle départementale, chaque année dans une région différente afin de faire rayonner chaque territoire.

Quelques 100 000 visiteurs sont attendus lors de cette manifestation.

De nombreuses animations seront proposées.

Au programme des Terres de Jim 2022 : un labyrinthe, des tournois de sport, une finale de labour, du matériel agricole ancien, des stands de producteurs, des modèles de conduite culturale et des récoltes en direct ainsi que des concerts pour que l'animation soit festive et séduise le plus large public possible.
Le vendredi sera consacré aux scolaires afin d'aborder les métiers de l'agriculture, avec notamment un accueil des élèves de la maternelle au lycée.

En plus de faire le pont entre les filières agricoles et un large public, l'événement vise à développer l'intérêt touristique et valoriser les productions locales. Des stands de snacking et restauration complète seront implantés sur Terres de Jim.

Les MSA Berry-Touraine et Beauce Cœur de Loire y seront présentes. Un Comité de pilotage, sous l'égide de l'ARCMSA, va être constitué afin de préparer cet événement. Il regroupera des représentants des deux services SST auxquels seront associés d'autres services en fonction des thématiques retenues pour l'animation du stand MSA.

Sur le plan financier, un budget sera établi prenant en compte les subventions que l'ARCMSA sollicitera auprès des CASS (15 000 €), CPSS et CPSNS (6 000 €) nationaux.

Le complément de financement sera présenté aux CPASS, CPSS et CPSNS de BT et BCL au cours du premier semestre 2022.

- **Présentation Coup de Pouce Prévention**

Ce nouveau dispositif d'appel à projet vise, d'une part, à repérer, accompagner et financer des actions locales rattachées au champ de la promotion de la santé et de l'éducation sanitaire et sociale en lien avec la politique de santé publique et, d'autre part, à répondre aux besoins de la population d'un territoire qui ont été identifiés.

Les projets éligibles doivent être :

- probants, ayant déjà été mis en œuvre pour toute ou partie de leur champ d'action et ayant déjà fait leurs « preuves » en termes d'efficacité ;
- innovants/novateurs de par leur ingénierie de projet (méthode d'intervention, recrutement des cibles, prise en compte de la thématique sous un nouvel angle,…). Il peut s'agir de projets n'ayant pas encore été mis en œuvre.

Les pilotes de ces appels à projet donnent un premier avis sur les projets réceptionnés qui sont ensuite communiqués à l'ARCMSA qui en valide ou pas le contenu avant envoi à la CCMSA dont un jury examinera la recevabilité finale de ces derniers et leur financement.

A ce jour, 6 projets ont été déposés en région (3 pour Berry-Touraine et 3 pour Beauce-Cœur-de-Loire) dont 3 ont fait l'objet d'un avis défavorable de la part de l'ARCMSA.

Ensuite, l'Assemblée Générale a approuvé le rapport général, le rapport de l'activité, le rapport moral de Mme CHÉRON.

De l'ensemble de ces rapports, il convient de retenir :

- L'engagement des MSA Berry-Touraine et Beauce-Cœur-de-Loire, ainsi que de l'ARCMSA CVL dans le déploiement de la Gestion Du Risque avec le renforcement de la coordination médicale entre les deux MSA et la réelle plus-value apportée par la constitution de la cellule GDR mutualisée entre les MSA Berry-Touraine et Beauce-Cœur-de-Loire.

- L'évolution des dépenses de santé 2020 en région Centre.

- Les actions régionales 2020/2021 qui ont mis en évidence le partenariat inter régimes en matière de prévention santé seniors inter régimes (MSA - CARSAT - RSI - AGIRC ARRCO), la reconnaissance du travail accompli par la MSA pour la promotion de l'installation et de l'exercice coordonné sur les territoires au travers l'accompagnement de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et l'accompagnement des Maisons de Santé pluri professionnelles, les actions relevant du FNPEISA pour lesquelles des financements sont mobilisables au niveau national, des actions communes en matière de SST (INNOVAGRI, …).

Concernant les perspectives 2022, ont été évoqués différents dossiers sur lesquels l'ARCMSA sera particulièrement mobilisée et en particulier les actions impulsées par l'Etat avec notamment les campagnes de dépistages des cancers (sein, colorectal, col de l'utérus), les campagnes de vaccination (anti-grippale, ROR), les instants santé, les ateliers séniors (ateliers vitalité, ABV, PEPS Eureka, PAC Résident,….) en lien avec l'ASEPT régionale, le rôle joué par la MSA dans l'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté, les actions en lien avec les priorités GDR du plan 2022, l'Education thérapeutique du patient, l'accompagnement des Maisons de Santé pluri-professionnelles et Communautés Professionnelles Territoriales de santé porté par les deux Chargées de missions des Caisses Berry-Touraine et Beauce-Cœur-de-Loire, les actions relatives à la Prévention du suicide / santé mentale en lien avec le nouveau plan national de prévention du mal être et l'animation des cellules de prévention pluri-disciplinaires dans chaque MSA, ainsi que les actions de maintien en emploi.

Prises en charge de cotisations – enveloppes 2021

M. DARCEL présente le bilan de la campagne Prise en Charge des cotisations 2021 :

- La 1ère enveloppe des crédits du fonds d'action sanitaire et sociale 2021 destinée aux prises en charge de cotisations, a fait l'objet d'un arrêté le 20 Avril 2021 pour un montant de 21,5 millions€.

  Pour la MSA Berry-Touraine, les enveloppes allouées aux 3 départements de gestion s'élèvent à 226.000 € et sont attribuées sur la base de critères généraux

- Par arrêté du **15 Octobre 2021**, une 2ème enveloppe de 277.000 € a été allouée aux départements gérés par la MSA Berry-Touraine.

L'enveloppe a été réservée aux agriculteurs ayant un revenu professionnel (*moyenne triennale*) inférieur à 11% du plafond annuel de sécurité sociale (PASS) soit : 4525 € (*41 136€ x 11 %).*

Les demandes de prise en charge de cotisations ont été disponibles à partir du 15 Juillet 2021 via le site de la MSA Berry Touraine pour un retour des dossiers au 15 Septembre 2021. En réalité, les dossiers ont été recevables jusqu'au 25 Septembre 2021.

Outre le critère des revenus professionnels, il a été décidé de :

- Ne pas retenir les dossiers pour lesquels l'exploitant exerce son activité agricole à titre secondaire
- Ne pas retenir les dossiers pour lesquels l'exploitant exerce une activité au titre de la solidarité
- Attribuer une prise en charge significative et une majoration aux jeunes agriculteurs et aux exploitants agricoles dont la conjointe est collaboratrice de l'exploitation
- De retenir les dossiers les plus endettés en veillant à consommer l'intégralité de l'enveloppe

Point sur les prises en charge de cotisations – GEL 2021

Par suite de l'épisode de gel qui a couvert une grande partie de la France en Avril 2021, la MSA a mis en œuvre les mesures d'urgence décidées par le Gouvernement (enveloppe exceptionnelle de 170 millions d'€ pour répondre aux difficultés des Agriculteurs et des Employeurs de main d'œuvre touchés par le gel – ce dispositif étant soumis à la validation de la Commission Européenne).
Cette enveloppe vise à la prise en charge exceptionnelle d'une partie des cotisations sociales des Exploitants et EMO impactés par le Gel (essentiellement viticulteurs et arboriculteurs), en fonction des niveaux de perte.

Conditions nécessaires à cette prise en charge :

- Le CA agricole doit représenter plus de 50% du CA total
- Le CA moyen de l'un des trois derniers exercices clos lié aux activités impactées par le Gel doit représenter plus de 50% du CA total de ce même exercice
- Taux de pertes de récoltes de 20% minimum (taux de pertes estimé par l'Adhérent et déterminé, culture par culture, par la Commission Départementale d'Expertise).

Les Agriculteurs et EMO concernés ont demandé à bénéficier de la prise en charge des cotisations sociales en remplissant un formulaire accessible sur le site web de leur MSA à compter de Juillet 2021, et l'ont retourné, avec toutes les pièces justificatives requises, au plus tôt après connaissance des taux de perte et au plus tard le 29 Octobre 2021 (initialement le 8 Octobre 2021).

La complétude de ces demandes a ensuite été vérifiée par les Caisses de MSA, puis les demandes ont été instruites par la Cellule Départementale Spécifique mise en place par le Préfet dans chaque Département (composée des DDT, des Chambres d'Agriculture et du Représentant MSA). A noter que les bénéficiaires ont droit à des prises en charge tant pour leurs Cotisations personnelles que pour leurs Cotisations patronales.

Les montants de Prise en charge sont déterminés en fonction des barèmes suivants :

- 3 800€ maxi pour un taux de perte prévisionnel entre 20% et 40%
- 5 000€ maxi pour un taux de perte prévisionnel entre 40% et 60%
- 15 000€ maxi pour un taux de perte prévisionnel supérieur à 60%

En MSA BERRY-TOURAINE, ont été reçues 1.001 demandes de prises en charge de Cotisations personnelles et/ou patronales :

- 519 Demandes pour l'Indre et Loire
- 32 Demandes pour l'Indre
- 450 Demandes pour le Loir et Cher

A l'issue de la vérification des dossiers et de leur instruction, ont été proposées les prises en charge suivantes :

- 2.429.584 € en Indre et Loire pour 508 Dossiers retenus
- 245.809 € dans l'Indre pour 29 Dossiers retenus
- 3.574.471 € en Loir et Cher pour 441 Dossiers retenus

Soit 978 Dossiers retenus pour un montant global de Prises en charge potentielles pour les trois Départements de 6.249.864 €.

<u>Suite des opérations :</u>

Le dispositif reste actuellement en attente du financement, et de la parution de l'Arrêté de Répartition. En effet, à mi-novembre, nous avons reçu une information du ministère nous annonçant que les opérations de notification et d'imputation des prises en charge de cotisations pour les cotisants victimes de l'épisode de gel du printemps étaient reportées à début 2022.

Pour cause, l'encadrement communautaire initialement prévu pour cette mesure de soutien, et permettant de s'exclure du régime des minimis, n'a pas été retenu par la Commission Européenne.

En lieu et place, les Pouvoirs publics souhaitent recourir au dispositif des « Lignes directrices agricoles » (LDA) afin de ne pas être soumis au plafond des minimis.

La politique d'accueil de la MSA BT 2016-2020 est arrivée à son terme. Elle innovait par la mise en place de l'accueil des adhérents sur rendez-vous (RDV) tout en proposant des plages d'accueils spontanés sur les 3 sites principaux.
L'année 2020 a été l'occasion de dresser un premier bilan et d'observer le comportement des adhérents MSA dans un contexte totalement inédit lié à la covid19.

La crise sanitaire a entrainé la fermeture de l'ensemble des points d'accueils physique de mars à août 2020 et d'avril à août 2021, en raison des restrictions de contact physique et du télétravail généralisé, selon les consignes fixées par les pouvoirs publics. La priorité a été donnée à un accueil des adhérents à distance et sur rendez-vous principalement, par téléphone ou en visio-conférence.

Les ressortissants agricoles ont trouvé de nouveaux canaux de contacts pour se mettre en relation avec la MSA BT et réaliser leurs démarches. Le canal téléphonique et les services en ligne ont été plébiscités et la réouverture de nos accueils spontanés de septembre 2020 à mars 2021 a permis de constater que les flux de visiteurs n'ont pas retrouvé leur niveau antérieur des mois de septembre 2019 à mars 2020, bien que les consignes gouvernementales autorisent les déplacements vers un service public.

La fermeture des points d'accueils a eu pour conséquence une baisse de plus de 35% du nombre de visites spontanées en comparaison avec l'année 2019 (4327 contre 6805). Le constat est identique sur chaque site.

Dans le même temps, le nombre de RDV a évolué de +32% dont près de la moitié ont été réalisés par téléphone (47,1% sur le 1er semestre 2021) et la réception de mails sécurisés a augmenté de 53,3% (comparaison faite entre le 1er semestre 2019 et le 1er semestre 2021, 8980 contre 13772).

La création d'espaces privés a progressé de +10% en 2020 alors qu'habituellement l'évolution était aux alentours de 5% par an.

Ces changements de comportements nous amènent à réfléchir à la meilleure façon pour la MSA d'être plus proche de ses adhérents par sa présence, par la personnalisation de ses réponses, par son accessibilité. Pour cela, il est important de tenir compte des évènements récents, en gardant l'essentiel, en orientant les demandes sur les bons canaux de contacts et en renforçant la présence de la MSA sur les territoires ruraux, ce besoin étant exprimé par différents publics (adhérents, employeurs de main d'œuvre et les partenaires de France Services). La nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) 2021-2025 présente, dès les premières lignes, un programme ambitieux pour garantir un service socle de qualité, performant et homogène, et un deuxième axe sur une approche plus personnalisée des situations.

1. Maintien des lieux d'accueils MSA et structuration des effectifs

La MSA BT compte 10 agences : une « agence » est définie comme un lieu réunissant les différentes offres de service de la MSA, « guichet unique » de proximité : rendez-vous prestations, travail social, médecine du travail, contrôles…
De l'accueil tout venant (ATV) et du rendez-vous (RDV) sont réalisés sur Châteauroux, Tours et Blois.
Un accueil uniquement sur RDV est proposé dans les autres lieux d'accueils MSA. L'agence de Valençay est hébergée depuis janvier 2020 à l'espace Gâtines, adossée à une France Services dont la MSA assure le pilotage en partenariat avec la Communauté de Communes d'Ecueillé Valençay.
Les agences de Loches et Vendôme ont fait l'objet de travaux de réfection ou ont déménagé en 2019. Le bail de l'agence de Romorantin arrive à terme au 31 décembre 2021, une nouvelle implantation étant envisagée au sein de la sous-préfecture de la ville.

Dans la nouvelle politique d'accueil, il est proposé le maintien de tous ces lieux d'accueils en raison de la pertinence de leur implantation pour nos ressortissants.

La COG 2021-2025 prévoit le financement des postes affectés à la gestion de France Services, notifié via la GIE 2021 à hauteur de 1,8 ETP pour notre action à Valençay.

Grâce au financement des missions France Services (seulement Valençay concernée à ce stade), les effectifs peuvent être maintenus et stabilisés, autorisant des renforts entre 37 et 41 en raison de leur proximité, et une prise en charge renforcée de l'accueil de Blois par les correspondants accueil permettant de redonner de la disponibilité à la réponse téléphonique.

2. Évolution de l'accueil tout venant et des rendez-vous

2.1. L'accueil tout venant ou accueil en flux

Actuellement, l'ATV est assuré sur les sites de :

- Châteauroux : 1 jour par semaine (mardi)
- Tours : 2 jours par semaine (mardi et jeudi)
- Blois : 2 jours par semaine (mardi et jeudi)

Les visites en agence aboutissent principalement à une prise ou à une annulation de RDV, la demande de l'assuré ne pouvant pas être traitée sans préparation par l'agent d'accueil.
Viennent ensuite les demandes d'attestations de droit maladie puis les dépôts de documents (pièces d'état civil, feuilles de soins).

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'expérimenter sur 6 mois de l'ATV à hauteur d'un jour par semaine sur les 3 sites (le mardi). Cette phase expérimentale permettra d'observer comment les flux de visites évoluent et ajuster la fréquence d'ouverture.

Durant cette période, des actions de promotions des services en ligne seront mises en place pour inciter les adhérents à utiliser leur espace privé (obtenir une attestation de droit, consulter ses paiements, déposer un document, procéder à son changement d'adresse, prendre un rendez-vous).

Les avantages identifiés :

- Équité sur les 3 sites au niveau du nombre de jours d'ouverture en ATV
- Développement de l'accueil personnalisé en augmentant les plages de RDV
- Déploiement de l'effectif sur les territoires ruraux et au sein des France Services

2.2. Les rendez-vous prestations

Le nombre de RDV a évolué de +32,2% (comparaison entre les périodes de 09/2019 à 03/2020 et 09/2020 à 03/2021). La situation sanitaire a permis de développer l'offre de service en proposant des RDV téléphoniques.

La Mutualité Sociale Agricole a mis en place des offres de services dont les rendez-vous prestations, visant à favoriser l'accès aux droits en fonction des parcours des assurés. La COG 2021-2025 prévoit de développer encore ces rendez-vous prestations, par ailleurs en progression, pour s'adresser aux adhérents qui en ont le plus besoin. L'ouverture de nouvelles plages de rendez-vous permettra également de répondre à cet objectif.

Pour répondre aux nouvelles demandes et pallier la réduction des jours d'ouverture en ATV, il est proposé d'étendre le nombre de jours de RDV à 3 par semaine sur les sites principaux ou auprès des France Services et de maintenir en l'état le nombre de jours sur les autres agences, avec la possibilité de proposer des RDV téléphoniques.

Les avantages :

- Un accueil personnalisé
- Un entretien préparé améliorant la satisfaction de l'adhérent
- Un guichet unique valorisé en proposant davantage de rendez-vous prestations
- Une planification du rdv dans les 48-72h
- Un adhérent reçu dans la semaine ou dans un délai maximum de 15 jours
- Un accompagnement aux démarches en ligne pour les adhérents éloignés du numérique

3. Investir le réseau des France Services en tant que porteur et qu'opérateur

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien.

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation

d'allocations, demande de documents en ligne...)

- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

France services en quelques chiffres (au 31/08/2021) :

- 1494 structures labellisées en métropole et dans les territoires ultramarins
- 34 structures portées ou co-portées par des MSA
- 48 structures sur les 3 départements Berry-Touraine : 12 dans l'Indre, 23 dans l'Indre et Loire, 13 dans le Loir et Cher
- 650 demandes traitées pour nos adhérents MSA en 2020, et déjà 945 en 2021 sur les 8 premiers mois

Il faut faire connaître les France Services à nos ressortissants pour les y orienter comme points d'accès de proximité avec lesquels nous tâchons d'être réactifs. Les correspondants accueil sont les interlocuteurs directs des animateurs des France Services.

Dans l'Indre, la MSA Berry-Touraine s'est associée avec la communauté de communes d'Ecueillé-Valençay pour créer la France Service de Valençay. Inaugurée au 1er janvier 2020, la structure prouve son efficacité et sa légitimité à exister sur le territoire en se hissant à la 3ème place des France Services les plus fréquentées dans l'Indre permettant ainsi de répondre à plus de 2000 sollicitations en 2020, et plus de 4500 en prévisionnel sur 2021.

Fort de ce succès, un autre projet est à l'étude avec la sous-préfecture de Romorantin pour porter une France Services à Romorantin-Lanthenay, d'ici 2022 et ainsi proposer une offre de service complémentaire adaptée au territoire (accès aux droits, prévention santé, inclusion numérique, service de traduction, médecine du travail…)

4. Repenser nos capacités de permanences sur les territoires

Les adhérents MSA peuvent parfois exprimer le besoin de retrouver la MSA sur davantage de territoires ruraux.

L'émergence des structures France Services regroupant tous les services publics en un même lieu est une opportunité pour la MSA de répondre à ce besoin en allant y assurer des permanences.

Plusieurs zones ont été détectées sur les 3 départements où une population agricole, salariés et non salariés, pourrait profiter de notre présence pour réaliser leurs démarches ou obtenir des informations personnalisées :

- Sur le 36 :
  - Mézières en Brenne : lieu idéal pour répondre aux besoins des ressortissants agricoles de Chatillon-sur-Indre et Buzançais, dans une France Services très dynamique

- Sur le 37 :
  - Neuillé-Pont-Pierre, pour proposer un point au nord du département
  - Ste Maure-de-Touraine

- Sur le 41 :
  - Neung-sur-Beuvron, déjà en test depuis 2021, avec un partenariat établi
  - St-Aignan, en raison de la proximité avec le zoo de Beauval
  - Mondoubleau

Ces communes ont été sélectionnées en fonction des critères suivants :

- Se trouver à environ 30 minutes d'un lieu d'accueil MSA
- Avoir un nombre de ressortissants agricoles suffisants
- Avoir une France Services implantée

Toutes ces communes répondent aux critères. La MSA pourrait expérimenter des permanences sur une période de 6 mois, à raison d'1 à 2 fois par mois.

Les avantages :

- Attirer du public MSA
- Renforcer la proximité
- Affirmer la légitimité de la MSA sur les territoires

Cette offre de rendez-vous pourra également être proposée en visio-guichet, à créer pour la MSA mais obligatoire dans toutes les France Services d'ici 2023.

Synthèse des lieux d'accueils MSA et projection territoriale :

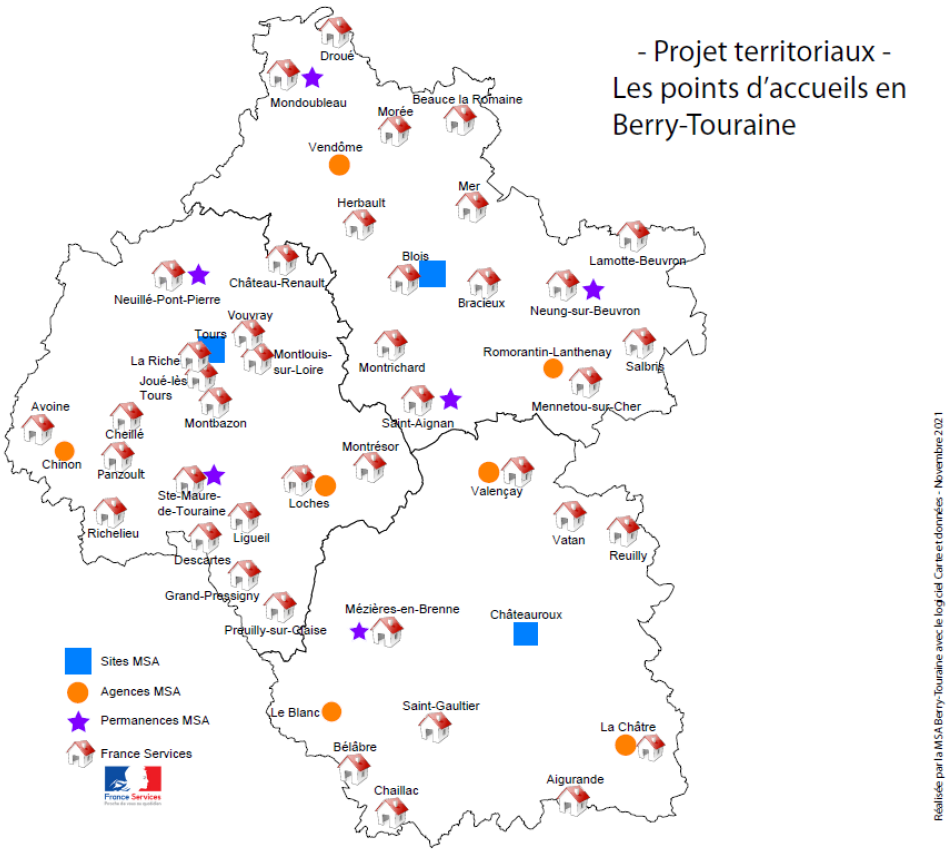

Synthèse des lieux d'accueils avec ventilation des jours d'ATV et RDV – projection :

Synthèse des lieux d'accueils avec ventilation des jours d'ATV et RDV - Projection

DEPARTEMENT	LIEU D'ACCUEIL	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
36	Châteauroux	Préparation de RDV ou RDV téléphonique	ATV	RDV	RDV	RDV*
	Le Blanc				RDV	
	La Chatre					RDV
	Valençay		ATV/RDV***	ATV/RDV***	ATV/RDV***	ATV/RDV***
	Mézières en Brenne (Buzançais et Chatillon sur Indre)					RDV 1 fois/mois**
37	Tours	Préparation de RDV ou RDV téléphonique	RDV	RDV	ATV	RDV
	Loches			RDV		RDV
	Chinon		RDV		RDV	
	Sainte Maure de Tne		RDV 1 fois/mois**			
	Neuillé Pont Pierre			RDV 1 fois/mois		
41	Blois	Préparation de RDV ou RDV téléphonique	ATV	RDV	RDV	RDV
	Vendôme			RDV	RDV	
	Romorantin	ATV/RDV***	ATV/RDV***	ATV/RDV***	ATV/RDV***	ATV/RDV***
	Neung sur Beuvron	Préparation de RDV ou RDV téléphonique	RDV 1 fois/mois**			
	Mondoubleau		RDV 1 fois/mois**			
	Saint Aignan		RDV 1 fois/mois**			

* Plage de RDV non assurée une fois par mois pour assurer la permanence à Mézières en Brenne
** Jour fixé le mardi sous réserve de la disponibilité d'un bureau dans les structures d'accueil
*** FS Valençay ouverte en flux du mardi au samedi (samedi assuré par CCEV) et FS Romorantin en flux du lundi au vendredi

En résumé : Les grandes lignes de la nouvelle politique d'accueil

- ⇨ Maintien des 10 lieux d'accueils MSA existants
- ⇨ Maintien des effectifs de correspondants accueil, développés en fonction des sources de financement pour les MSA (AAF, fonds européens)
- ⇨ 1 jour d'Accueil Tout venant par semaine sur les 3 sites
- ⇨ 3 jours d'accueil sur RDV par semaine sur les sites principaux et maintien des jours de RDV dans les agences
- ⇨ Offre de RDV physiques, téléphoniques ou visio, avec un objectif de progression du nombre de rendez-vous prestations
- ⇨ Développement de France Services Valençay et création d'une France Service Romorantin avec des effectifs adaptés
- ⇨ Permanences MSA dans des France Services ciblées des 3 départements
- ⇨ Évaluation à 6 mois de l'expérimentation de la nouvelle politique d'accueil

Ce caractère expérimental marque la volonté d'évoluer positivement et en agilité, avec un droit à l'erreur, pour rechercher l'offre de service la plus adaptée aux attentes de notre public et à nos moyens. Elle permet également d'intégrer les nouveautés ou opportunités qui n'auraient pas été identifiées, ou à venir.

M. Pascal CORMERY remercie la Ministre à la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, Mme Jacqueline GOURAULT, qui a soutenu la MSA dans son rôle de porteur de projets France Services. Cela nous a donné l'opportunité de démontrer, encore une fois, que nous sommes de bons gestionnaires.
Il est positif de prendre des initiatives comme à Valençay, et demain à Romorantin. La CCMSA s'emploie à rechercher des financements complémentaires à travers les fonds européens.

M. Claude DOUCET complète en indiquant que France Services Valençay est une réussite, l'accueil est parfait, avec le risque d'être bientôt peut être un peu à l'étroit. Il propose d'aider la MSA sur la question des fonds européens en nous mettant en relation avec la spécialiste du sujet à l'Association des Maires de France.

Projet de France Services MSA à Romorantin-Lanthenay

Acteur de la ruralité, la MSA Berry-Touraine est engagée au sein des France Services et porte depuis janvier 2020 avec la communauté de communes d'Ecueillé-Valençay celle de l'Espace Gâtines, à Valençay, avec en 2020 plus de 2000 sollicitations traitées. Par son rôle de guichet unique, la MSA maîtrise les questions de protection sociale ou relatives aux autres services publics (Etat, Pôle Emploi, Finances Publiques), avec des professionnels compétents mobilisés pour ses adhérents et tous les demandeurs d'un territoire dans le cadre de France Services.

Avec les soutiens de M. Le Préfet du Loir-et-Cher et de Madame la sous-préfète de Romorantin-Lanthenay, la MSA a le projet de créer une France Services dans les locaux de la sous-préfecture, et d'y installer son agence locale, implantée depuis des années sur la commune et dans laquelle travaillent nos acteurs de terrains (agents d'accueil, travailleurs sociaux, médecins, contrôleurs et conseillers).

Cette nouvelle France Services représente l'opportunité de la convergence de tous les services locaux (associations, collectivité, Etat, services publics) au bénéfice de la population autour d'un projet commun d'accès aux droits pour tous et d'attractivité économique.

Une information avait déjà été donnée au CSE à l'occasion de la séance du 16 septembre 2021, le projet est aujourd'hui soumis pour consultation.

Portage du service

La MSA Berry-Touraine sera l'organisme gestionnaire de la France Services de Romorantin-Lanthenay.

Elle sera à ce titre :

- Employeur des salariés de la structure
- En charge du bon fonctionnement général

- Pilote de l'activité FS en lien avec les partenaires
- L'unique bénéficiaire des subventions octroyées par l'Etat pour le fonctionnement de la FS

La MSA Berry-Touraine mettra en place un comité de pilotage une fois par an afin de présenter le bilan du service. Il sera composé des participants suivants :

- MSA Berry-Touraine en qualité de porteur de FS
- Sous-Préfecture de Romorantin
- Les partenaires socles signataires de la convention départementales
- Les partenaires locaux

L'accueil s'effectuera à la Sous-Préfecture de Romorantin à proximité du centre-ville, au 3, place du Château. L'espace FS sera située au niveau 1 du bâtiment, dans les bureaux sud coté « Sauldre ». Une signalétique intérieure et extérieure sera mise en place pour identifier la structure, annoncer les horaires d'ouverture et orienter les usagers dans les locaux.

L'espace sera accessible aux personnes à mobilité réduite et comprendra une salle d'attente, des PC en libre-service, une imprimante multifonctions et un bureau confidentiel pour les rendez-vous.

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Au-delà de ces missions «socles», la MSA Berry-Touraine s'engagera à développer des partenariats avec les acteurs locaux (santé, emploi, insertion, etc.) qui souhaitent faire bénéficier de leurs services aux publics accueillis. Cela se traduira concrètement par la mise à disposition de documentation, des ateliers thématiques voire des temps de permanence. De plus, des sessions collectives ou individuelles seront proposées aux usagers sur des thèmes intéressant le public : ateliers numériques, retraite, etc. Ces sessions seront animées par les agents de la FS et/ou par les partenaires.

La France Services sera ouverte 24h par semaine sur 5 jours

Projet :

- Lundi : 14h à 17h (pour permettre aux animateurs de participer aux informations législatives du lundi matin + réunions de service)
- Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h-12h00 / 14h00-17h
- Vendredi : 9h – 12h

⇨ *Cette proposition doit faire l'objet de l'approbation des services préfectoraux*

Deux animateurs seront dédiés à la structure, profil correspondants accueil à la Mutualité Sociale Agricole.

Les besoins en personnel de la structure seront estimés à l'issue d'une période d'observation et d'évaluation, comme pour France Services Valençay.

Les animateurs seront formés dans le cadre du dispositif mis en place par l'ANCT. Ils suivront également un cycle de formation spécifique à la MSA pour renforcer leur rôle de conseil et d'accompagnement des usagers

Partenaires France Services

La France Services collaborera avec les partenaires signataires de la convention départementale, à savoir :

- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- Les finances publiques
- Pôle Emploi
- L'assurance retraite
- L'assurance maladie
- La CAF
- La Poste

La confidentialité est un des éléments structurant de la relation de confiance avec l'usager. A ce titre, les principes de discrétion et de secret professionnel seront respectés. Le bureau confidentiel sera utilisé pour la réalisation des démarches administratives.

La MSA Berry-Touraine veillera au remplissage de l'outil de suivi de l'activité sur le site dédié. Elle effectuera une analyse mensuelle des flux et du type de sollicitation et mettra en place un comité de pilotage qui se réunira tous les trimestres pour faire un point sur l'activité, les projets en cours et trouver des axes pour proposer des ateliers et/ou animations ciblées à nos usagers.

La structure évaluera la satisfaction des usagers par le biais de questionnaires ou borne de satisfaction et mettra à disposition une boite à idée afin d'améliorer l'offre de service.

Enfin, la France Service se conformera aux audits de conformité conduits par l'ANCT.

France Services Romorantin sera adossée à une agence MSA au sein de la Sous-préfecture du Loir-et-Cher.

L'objectif est une installation totale du projet en mars 2022 pour une date d'ouverture le lundi 4 avril 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Fixation des jours de fermeture de la MSA

Après examen du calendrier des jours fériés 2022, il est proposé de fixer :

- 2 jours de fermeture de la MSA Berry-Touraine à l'occasion de ponts accolés à des jours fériés : **Vendredi 27 Mai 2022 et Vendredi 15 Juillet 2022**.

Calendriers des Elus 2022

M. LE MAUR informe les membres du Conseil d'Administration que :

- les réunions du Bureau du Conseil d'Administration se tiendront principalement en distanciel via Teams,
- la réunion du Bureau du Conseil d'Administration, initialement prévue le 06/05/2022, est reportée le 13/05/2022 du fait de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 05/05.

Information sur l'indemnité inflation

Afin de préserver le pouvoir d'achat face à l'inflation du dernier trimestre 2021, une aide exceptionnelle de 100€ sera versée aux français les plus vulnérables et des classes moyennes. L'aide serait versée à l'ensemble des salariés par leurs employeurs. Les employeurs déduiront les sommes versées des cotisations dues.

Sauf cas très spécifiques, aucune démarche n'est à réaliser pour en bénéficier. Elle sera versée directement par l'employeur ou la MSA sous réserve des conditions d'accès. Ces informations sont susceptibles d'évoluer en fonction de la mise en œuvre du dispositif.

Salarié agricole

- ⇨ indemnité inflation versée en décembre 2021 par l'employeur, à condition de gagner moins de 2 000 euros nets en moyenne par mois (2 600 euros bruts) entre le 1er janvier et le 31 octobre 2021.
- ⇨ visible sur le bulletin de paie, sous le libellé « Indemnité inflation – aide exceptionnelle de l'Etat »
- ⇨ les employeurs agricoles seront intégralement remboursés via une aide au paiement sur les cotisations et contributions sociales versées à la MSA sur leur déclaration sociale suivant le versement de l'indemnité.

Exploitant agricole

- ⇨ Si vous êtes chef d'entreprise ou d'exploitation, conjoint collaborateur ou aide familial agricole, la MSA vous versera directement l'aide en décembre 2021 si elle connait déjà vos coordonnées bancaires. Dans le cas contraire, vous serez

contacté pour transmettre vos coordonnées bancaires afin que le versement puisse intervenir dès le mois de décembre 2021 et au plus tard en février 2022.

- ⇨ Prise en compte des revenus d'activité 2020

Sans activité professionnelle, revenu de substitution ou pension d'invalidité

- ⇨ Si bénéfice en octobre 2021 de l'une des prestations sociales suivantes, la MSA versera l'indemnité inflation en janvier 2022 :
  - allocation aux adultes handicapés (AAH),
  - revenu de solidarité active (RSA),
  - allocation supplémentaire d'invalidité (ASI),
  - allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA),
  - prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE à taux plein),
  - aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (AFIS),
  - revenu de solidarité Outre-mer (RSO),
  - aide à la vie familiale et sociale (AVFS) si vous ne percevez pas d'autre pension de retraite d'un autre organisme que celui de la MSA. Dans ce cas, ce sera cet organisme qui versera l'aide.
- ⇨ Si vous percevez une pension d'invalidité du régime agricole inférieure ou égale à 2 000 euros en octobre 2021, la MSA vous versera l'indemnité inflation en janvier 2022.

Retraité

- ⇨ bénéfice de l'aide par le biais de la CARSAT ou de la MSA en février 2022, sur la base du montant des pensions de retraite de base et complémentaire, y compris une éventuelle pension de réversion, d'octobre 2021.

Etudiant

- ⇨ Si vous êtes étudiant non boursier, sans activité professionnelle, quel que soit votre âge, et que vous percevez une aide au logement de la part de la MSA, cette dernière vous versera l'indemnité inflation en janvier 2022.

Pour en savoir plus sur l'indemnité inflation, une foire aux questions a été mise en ligne sur le site internet du Gouvernement, ou bien sur msa.fr.

berry-touraine.msa.fr

Lettre d'information destinée aux élus MSA de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher – Conception maquette et réalisation : MSA Berry-Touraine, 19 avenue de Vendôme - 41023 Blois Cedex - Tél. 02 54 44 87 87 – berry-touraine.msa.fr – Directeur de la publication : Étienne Le Maur - N° 7 – mars 2022.